



Telecommande pour entrée portail parking

Par **henryck**, le **03/10/2013** à **18:09**

[fluo]bonjour[/fluo]rnj ai un appartement au rez de chaussée n ayant pas de parking le syndic m interdit d en avoir par contre je payes les frais d entretiens les reparations sans l usé et ayant une cave ce serait plus facile de passer par ce portail pour y mettre un velo un cyclomoteur du materiel de la marchandises pour l instant je dois passer par l entrée porte a coincée pour passé le couloire l escalier porte a coincée aussi et bien sur la femme de menage n est pas contente car je salie[smile3] ai je le droit d avoir la telecommande ou pas merci

Par **moisse**, le **04/10/2013** à **08:05**

Bonjour,rnSachant qu'il est en général interdit de déposer dans une cave ou un garage à vélo un cyclomoteur.rnPour la marchandise c'est vraisemblablement la même chose.rnPlutôt que de revendiquer un droit contesté, soyez pragmatique, procurez vous une télécommande dans le commerce (de 15 à 40 euros) et programmez-la avec l'aide de votre voisin ou de la femme de ménage bien contente.

Par **Lag0**, le **04/10/2013** à **08:24**

Bonjour moisse,rnAvec tous les systèmes que je connais, l'appairage d'une télécommande avec le récepteur se fait au niveau du récepteur. Il n'est donc pas aisé d'appairer une télécommande si l'on n'a pas accès au récepteur. Et encore heureux, sinon n'importe qui de bien ou mal intentionné pourrait ouvrir n'importe quel portail...

Par **moisse**, le **04/10/2013** à **08:55**

Hello Lag0,
De tous les systèmes que je connais, aucun ne demande l'accès au récepteur ou du moins une manœuvre sur celui-ci.
Pourtant j'ai changé :
* la télécommande de mon parking parisien, le syndic demandant 4 fois le prix de l'engin que j'ai acheté à Argenteuil.
Celle-ci se programrait par bascule d'une dizaine de mini-switchs et nécessitait donc de copier les positions à l'aide d'une autre télécommande opérationnelle.
Lors des changements sur la centrale, le concierge avisait les résidents lesquels se présentaient à lui pour connaître le nouvel agencement des interrupteurs, ceci afin de purger les appareils volés, perdus, les résidents partis.
* la télécommande d'ouverture du garage de mon fils le précédent propriétaire ayant omis de la lui remettre.
Il suffit d'être dans le champ du récepteur et d'opérer les manœuvres selon le processus d'acquisition.
Alors si par malheur on est dans la situation exposée par Lag0, ce qui m'apparaît au demeurant très possible, il va falloir quérir l'accord d'un autre copropriétaire pour se procurer une télécommande "perdue".
Je n'ai pas d'avis tranché sur la position du syndic, il me semble normal de n'attribuer un sésame qu'aux seuls intéressés, et il m'apparaît tout aussi normal qu'un résident en mesure de passer sur le parking même sans posséder d'emplacement participe aux charges communes.

Par **Lag0**, le **04/10/2013** à **11:29**

[citation]Celle-ci se programrait par bascule d'une dizaine de mini-switchs et nécessitait donc de copier les positions à l'aide d'une autre télécommande opérationnelle. [/citation]
Hou là !
Système ancien et non sécurisé !
Maintenant, chaque télécommande envoie un code qui lui est propre et c'est sur le récepteur que l'on programme quels codes (et donc quelles télécommandes) ont le droit d'ouvrir. Cela permet, avec la même télécommande, de donner accès à certains portails et pas à d'autres.
Mais vous avez raison, cet ancien système existe encore et c'est peut-être le cas de henryck.

Par **henryck**, le **06/10/2013** à **18:04**

merçi moisse et lagoon henryck